

DPAA/DSL/BJ/14.7.83
REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE

DIRECTION GENERALE
DE L'ADMINISTRATION SCOLAIRE

DIRECTION DU PERSONNEL
ET DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

SERVICE DU PERSONNEL

DECRET N° 84/366 Du 13 Avril 1984
/MIN-DGAS-DPA-SP-P3

portant promotion des Professeurs Certifiés
des cadres de la catégorie A hiérarchie I
des Services Sociaux (Enseignement) de la
République Populaire du Congo ; au titre de
l'année 1982.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT ;

(/ I S A S :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'article
47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonction-
naires des cadres de la République Populaire du Congo ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret 64/165/FP du 22.5.64 fixant le statut commun des
cadres de l'Enseignement de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret 62/130/LF du 9.5.62 fixant le régime des rémuné-
rations des fonctionnaires ;
(/u le décret 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et
hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3.2.62 portant
statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et
à la révocation des fonctionnaires des cadres de la catégorie A ;
(/u le décret 65/170/FP-BE du 25.6.65 réglementant l'avancement
des fonctionnaires ;
(/u le décret 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les
dispositions du décret 62/196 du 5.7.62 fixant les échelonnements
indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret 80/644 du 26.12.80 portant nomination des Membres
du Conseil des Ministres ;
(/u le rectificatif 81/016 du 26.1.81 au décret 80/644 du 26.12.
80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret 81/017 du 26.1.81 relatif aux intérimaires des Mem-
bres du Gouvernement ;
(/u le décret 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des avan-
cements des agents de l'Etat ;
(/u le décret 83/320 du 3.5.1983 portant nomination d'un Membre
du Conseil des Ministres ;
(/u le décret 84/365 /MIN-DGAS-DPA-SP-P3 du 13 AV 84 portant
Inscription au tableau d'avancement de l'année 1982 des Professeurs
certifiés des cadres de la catégorie A hiérarchie I des services
sociaux (Enseignement) de la République Populaire du Congo

D E C R E T E :

.../...

ARTICLE 1er : Sont promus aux échelons ci-après au titre de l'année 1982 les Professeurs Certifiés des cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) de la République Populaire du Congo dont les noms suivent AGC et RSC : néant.

AU 3° ECHELON :

- TSOBAKANI Bernadine p/c du 2.11.82 en service à Brazzaville
- MOUKILOU Gaston p/c du 3.10.82 en service à Brazzaville
- MALONGA Lazare p/c du 3.10.82 en service à Brazzaville
- MBOUNGOU Victor p/c du 3.10.82 en service à Brazzaville
- MWA Nestor p/c du 15.10.82 en service à Brazzaville

AU 4° ECHELON

- MBOUTA-THOUASSA Rigobert p/c du 3.10.82 en service à Brazzaville
- MASSAMBA André p/c du 22.9.82 en service à Brazzaville

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 13 AVRIL 1982

PAR LE PREMIER MINISTRE
CHEF DU GOUVERNEMENT,

LE MINISTRE DE L'EDUCATION
NATIONALE

Antoine NDINGA OBA.

Colonel Louis SYLVAIN -COMB.

LE MINISTRE DU TRAVAIL
ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

LE MINISTRE DES FINANCES

Bernard COMBO MINISIONA.

Itihi Oussetounba LAKOUNDZOU.

REPARTITIONS :

MEN.....	2	
DG.S.....	2	
DE.....	5	
DEF.....	7	
DCE.....	2	
DCF.....	2	
B/SOLDE.....	2	
B/COURRIER.....	7	INTERESSÉS..... 7
JOMEC.....	1	DOSSIERS..... 14